

Avec le CCE ne croyez plus au Père-Noël

CCE
Grand Loto Noël CCE
Vérifiez vite si vous remportez
250€
Pour cela, c'est très simple :
si vous découvrez
les 3 numéros suivant
6 7 8
c'est gagné !
Grattez vite ici !
Vous avez gratté et découvert
les numéros gagnants ?
Dans ce cas, répondez-nous vite :
Détachez et collez votre vignette sur votre Bon de
Participation situé au-dessus de votre bon de
commande et retournez-nous le tout sans attendre !

Le **CENTRE COMMERCIAL EUROPEEN (CCE)** organise du 1^{er} décembre au 31 janvier 2019 un « Grand loto Noël ».

De nombreux consommateurs vont sauter de joie en grattant leur bulletin de participation.

En effet le texte d'accompagnement précise : « Vérifiez vite si vous remportez 250€. Pour cela c'est très simple : si vous découvrez les 3 numéros suivant 6-7-8 c'est gagné ! Grattez vite ici ! ».

Or le grattage fait effectivement apparaître ces trois chiffres.

Seul un consommateur averti prendra connaissance du règlement complet au verso, du reste peu lisible (*car inscrit en petits caractères sur un fond rouge*), et découvrira que les trois numéros gagnants sont les 9, 10 et 11.

Dans la promesse publicitaire le terme « suivant » est un participe présent qui signifie bien « à suivre », et non pas un adjectif !

Pour un investissement de 250 € (*valeur du seul lot mis en jeu*), le CCE va engendrer de nombreuses commandes chez les consommateurs qui ont cru avoir gagné le chèque annoncé.

Le Réseau anti-arnaques estime que ce document publicitaire est trompeur et, dans tous les cas, indigne d'un adhérent de la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD).

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir

BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex

(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)